

Vie de la recherche – Research news

Quelle(s) éthique(s) pour les relations hommes-biodiversité ?

Danièle Magda^{1,*} et Isabelle Doussan²

¹ Écologie, Inra, UMR1248 Agir, Castanet-Tolosan, France

² Droit, Inra, UMR7321 Gredeg, Sophia Antipolis, France

Résumé – Le colloque « Quelles éthiques pour les relations humains-biodiversité ? » a été l’occasion de nous réinterroger sur les fondements de nos relations avec le vivant pour repenser les objectifs et les modalités d’actions dans un contexte d’urgence environnementale. Partant du constat de l’érosion continue de la biodiversité, la mise en débat depuis une diversité de points de vue disciplinaires et thématiques a pointé l’importance de la reconnaissance d’une pluralité de liens entre l’homme et le vivant née de la diversité de nos cultures, pratiques et affects vis-à-vis du vivant. Il s’agit d’explorer cette diversité à la fois pour la valoriser mais aussi pour nous aider à construire une nouvelle éthique de l’action.

Mots-clés : rapports homme-nature / biodiversité / humanisme / éthiques / pratiques / modes d’action

Abstract – What ethics for human-biodiversity relationships? The workshop “What ethics for human-biodiversity relationships?” afforded an opportunity to re-examine the foundations of our relationships with our living environment in order to reconsider objectives and forms of actions in an environmental emergency context. Starting from the statement that biodiversity is being continuously eroded, the diversity of disciplinary and thematic points of views involved in the debate pointed out the importance of recognizing the plurality of links between humans and their living environment, which are anchored in the diversity of our cultures, practices and affects towards the living environment. This diversity needs to be explored both to promote it and to help us build a new ethics of action.

Keywords: human-nature relationships / biodiversity / humanism / ethics / practices

Un colloque pluridisciplinaire a été organisé, sur le thème « Quelles éthiques pour les relations humains-biodiversité ? », les 9 et 10 décembre 2016 à Paris par l’association Humanité et biodiversité, en partenariat avec l’Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, le CNRS, le Muséum national d’histoire naturelle et la Fédération des parcs naturels régionaux, et sous les parrainages des ministères de l’Écologie et de l’Éducation nationale¹. L’objectif des organisateurs était ambitieux puisqu’il s’agissait, non seulement de proposer une réflexion critique sur la diversité des conceptions des rapports entre les hommes et la nature par la confrontation d’une pluralité d’approches – de la pensée de l’humanisme à la pensée du vivant et de la biodiversité –, mais aussi de mettre en relations ces interrogations philosophiques

avec des enjeux pratiques d’action. Ce colloque a réuni une diversité d’acteurs de la recherche issus de différentes disciplines des sciences sociales et des sciences du vivant, mais également des acteurs de l’action publique et du monde économique. Les débats se sont organisés autour de conférences, au sein de quatre ateliers et de tables rondes.

Il s’agit ici non de restituer l’intégralité des interventions, ateliers, tables rondes du colloque, mais de faire partager quelques éléments de réflexions que nous ont inspirés ces deux journées. La nécessité de sortir d’une vision dualiste des rapports homme/nature s’est imposée comme un préalable pour penser la biodiversité en termes relationnels. Ceux-ci se sont exprimés sous forme d’une pluralité d’attachements comme sources possibles d’une nouvelle éthique, laquelle pourrait conduire à dépasser la biodiversité elle-même pour repenser l’humanisme. Cette remise en cause en profondeur de nos cadres de pensées a fait apparaître

*Auteur correspondant : daniele.magda@inra.fr

¹ Le programme de ce colloque est disponible à l’adresse www.humanite-biodiversite.fr/colloque-ethique.

plus grand encore le décalage avec nos cadres et modalités d'action à propos de la biodiversité, du vivant mais aussi des relations des humains entre eux.

Se débarrasser du dualisme homme/nature pour agir

La proposition était bien ici de revenir sur les fondements éthiques qui cadrent nos actions de gestion, nos règles juridiques et nos politiques en lien avec le vivant. Cet enjeu est d'autant plus important que, comme l'a rappelé le président d'honneur de l'association Humanité et biodiversité, Hubert Reeves, dans son plaidoyer introductif, si l'humanité s'est mise d'accord (en référence aux grands accords internationaux comme la Convention sur la biodiversité de Rio) sur le fait qu'elle était menacée par la perte de biodiversité, nos capacités d'action restent limitées et relativement inefficaces. La philosophe Catherine Larrère (Université Paris 1) a inscrit cette limite dans nos conceptions éthiques « classiques » sur les relations entre humains et non-humains qui font perdurer, sans même parfois en avoir toujours conscience, un modèle dualiste qui a mis en distance homme et nature². Ce modèle s'est imposé dans nombre de propositions de politiques de l'environnement, mais aussi dans celles émanant des associations de protection de la nature, s'ancrant dans une posture soit anthropocentrée, soit natura- ou écocentrée mais finalement validant toujours cette dualité. Le jeu d'opposition qui s'est installé aujourd'hui entre des visions utilitaristes de la nature (à l'instar des premières énonciations de la notion de services écosystémiques) et celles revendiquant en réaction la reconnaissance de la valeur intrinsèque de la nature dans la lignée de l'éthique environnementale, nourrit l'idée d'une impossible réconciliation, voire d'une forme d'incompatibilité entre l'homme contemporain et ce qui reste de nature. C. Larrère a pu résumer ces constats en disant que « le dualisme est donc plus résistant que l'on pourrait croire », en prenant comme exemple Spinoza³, dont la pensée s'inscrit pourtant dans le monisme, qui ne traite finalement que des hommes, mettant ainsi la nature à distance.

La proposition de C. Larrère, dans son cadrage des travaux du colloque, est de repartir de la reconnaissance de l'existence d'une pluralité de ces relations homme-nature. Il s'agit de reconnaître et d'analyser la diversité

des humains, de leurs attachements, de leurs expériences de rencontres avec le vivant ainsi que des formes de vies. Un dépassement du modèle dualiste pourrait être possible en opérant un tournant relationnel, pour reprendre les termes d'Isabelle Arpin (sociologue, Irstea), en explorant cette pluralité de rapports ancrés dans une diversité de registres (écologique, social, anthropologique, sensible, religieux...). Dans ce tournant relationnel, l'objectif est de ne pas quitter des yeux les interdépendances homme-nature, tout en reconnaissant l'asymétrie et donc la responsabilité qui nous échoit. Dans le même mouvement, il s'agit de (re)contextualiser la manière dont nous pensons le lien au vivant et dont nous le construisons aussi dans l'action. D'emblée, nous saisissons l'importance du changement de paradigme, mais aussi la difficulté de pouvoir faire unité de cette diversité et donc d'échapper aux dangers du relativisme.

La biodiversité comme concept-clé du tournant relationnel

Les vertus du concept de biodiversité pour ouvrir le champ relationnel des humains avec la nature ont été mises fortement en avant et peu remises en cause. Substituer la biodiversité au concept de nature, définie par effet d'exclusion de l'homme, permet, d'après C. Larrère, à la fois d'opérer une simplification nécessaire tant la notion de nature est complexe, et de remettre en cause l'extériorité de l'homme. Cependant avec cette vision, la biodiversité propose une approche conceptuelle et abstraite d'un système vivant complexe où l'homme est reconnecté aux autres formes de vie, mais n'occupe pas forcément le centre. D'après C. Larrère, l'introduction du concept de biodiversité a déjà permis d'engager une dynamique d'effacement du modèle dualiste.

Sans remettre en cause l'effet moteur de la notion de la biodiversité dans le renouvellement de notre conception du lien au vivant, il nous semble qu'un débat critique sur ce qu'engage la seule option du concept de biodiversité aurait été nécessaire. Il aurait fallu déjà prendre le temps de s'interroger sur le fait que cette notion a fait un focus sur le vivant de la nature au détriment de ses dimensions plus physicochimiques. Aujourd'hui, par exemple, les ressources en phosphore des sols sont devenues critiques en raison des perturbations des cycles géochimiques qui ne dépendent pas complètement de la biodiversité. Mais surtout, par la complexité de ses niveaux d'organisation, de ses dynamiques dans l'espace et dans le temps, la biodiversité est un objet de gestion assez insaisissable. Cette complexité a finalement réduit la portée de ce concept en le traitant autour d'entités physiques, perceptibles, comme les espèces ou associations d'es-

² Modèle discuté, par exemple, dans la typologie des rapports au monde de Philippe Descola ; cf. Descola P., 2005. *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard.

³ Spinoza B., 2005 [1^{ère} éd. : 1677]. *Éthique, III*, Paris, Éditions de l'Éclat.

pèces, qui pouvaient plus facilement faire l'objet d'action de conservation. Cette réduction nous a donc privés de l'exploration de toutes les dimensions embarquées dans la notion de biodiversité et qui pouvaient nous permettre de repenser notre relation au vivant. Comme l'a rappelé Bernard Chevassus-au-Louis (président d'Humanité et biodiversité), en relatant l'histoire de la biodiversité dans ses représentations d'abord esthétiques puis scientifiques et enfin via ses créations technologiques, l'enjeu aujourd'hui est bien de repenser une éthique face à une prolifération d'entités impensées et imprévisibles du vivant au-delà des catégories classiques et bien ordonnées (individus et espèces autonomes). Comme l'a rappelé Jean-Claude Ameisen, président du Comité national consultatif d'éthique, dans son intervention de clôture du colloque, ce concept de biodiversité, s'il est nécessaire sans doute pour dépasser la dualité, reste néanmoins « abstrait et assez sec ». Il peut également être source de confusion entre symptômes et causes. En effet, la disparition de la biodiversité doit être considérée comme l'un des symptômes des dérèglements multiples qui affectent directement notre santé, notre bien-être, nos sociétés. C'est pourquoi J.-C. Ameisen et C. Larrère nous ont invités à porter plus loin notre regard, au-delà de la seule question de la biodiversité, pour repenser nos attachements au vivant.

La pluralité des attachements comme source d'une nouvelle éthique

Plutôt que d'élaborer une formulation abstraite de ce que pourrait être une « nouvelle » éthique de la biodiversité, la proposition du colloque était de chercher à la composer à partir de l'analyse de la plus grande variété possible de nos pratiques et de nos attachements au vivant. C'était l'objectif notamment des travaux de l'atelier « Les sources de l'éthique : diversité des pratiques et recherches d'unité » qui a réuni une diversité de disciplines et de points de vue du fait d'appartenance culturelle, religieuse ou d'expériences pratiques du vivant.

L'approche ethnologique de Perig Pitrou (anthropologue, CNRS) sur la diversité du *bios* chez les Mixe de Oaxaca (Mexique) nous a rappelé, en écho à la conférence de l'anthropologue Florence Brunois-Pasina (CNRS), la nécessité d'explorer la pluralité des représentations et des attachements bien au-delà de notre vision purement occidentale. Ces approches nous rapportent depuis longtemps des témoignages d'une variété de systèmes relationnels entre l'homme et la nature qui sont autant d'expériences différentes du monde que les classifications n'ont sans doute pas complètement recensées et qualifiées. Mais surtout P. Pitrou au Mexique

ou F. Brunois-Pasina en Nouvelle-Guinée nous relatent l'importance du contexte social dans lequel ces relations se construisent. Il est donc plus juste pour eux de parler des relations des sociétés et des populations – et non des humains – avec le vivant. Dans le même sens, au terme de biodiversité (issue de la science occidentale) sont préférées d'autres entités, d'autres catégories issues d'autres formes d'attachements. Ces sociétés ont élaboré d'autres « théories de la vie » construites sur des interactions différentes avec les non-humains qui font émerger différentes éthiques, différents systèmes axiologiques et même différentes institutions.

Au-delà de nous rappeler l'importance de la dimension culturelle et de l'histoire des sociétés dans la construction des éthiques, ces points de vue nous invitent à nous interroger sur leur caractère universel ou contextuel. Cette question de la contextualisation ou plutôt de la re-contextualisation dans la gestion du vivant est illustrée par la montée en puissance des mouvements d'agriculteurs cherchant à se réapproprier leurs ressources dites « naturelles » et notamment génétiques. L'anthropologue Élise Demeulenaere (MNHN) a montré comment les agriculteurs en créant les réseaux de semences paysannes tentent de retrouver de l'attachement avec « leurs » espèces et variétés en renouant avec leurs processus évolutifs au gré de la diversité des conditions locales (de milieux et de pratiques). À partir des témoignages des agriculteurs, il est clair que les registres de valeur qui participent de cet attachement sont variés, économique bien sûr, mais aussi esthétique, culturel et social.

Dans son approche des effets des actions humaines sur les processus évolutifs du vivant, l'écologue François Sarrasin (Université Pierre-et-Marie-Curie) nous a invités à entrer en relation avec les processus qui organisent le vivant et pas seulement avec les entités apparentes à un moment donné. L'objectif de la conservation ne serait pas fondé sur une valeur intrinsèque et figée de la nature, mais sur le respect d'une forme de « neutralité » des processus qui organisent le fonctionnement et l'histoire du vivant. Il a proposé dans ce sens de développer une conservation « évocentrique ». Ce point de vue d'écologue rappelle que les processus et organisations « internes » du vivant sont complexes et que se fixer sur la préservation ciblée d'espèces peut avoir des conséquences négatives sur le pouvoir de production de cette diversité. Mais la question d'une métrique opérationnelle reste ouverte. Sur quelles entités s'appuyer pour se relier aux processus évolutifs ?

Depuis les sciences politiques et sociales, Issaco Turina (sociologue, Université de Bologne) a proposé d'explicitier l'éthique écologique énoncée par le pape François en juin 2015 dans l'encyclique *Laudato si'*. *Sur la sauvegarde de la maison commune*. Le pape y propose

trois fondements à une éthique écologique. Le premier s'inscrit à l'évidence dans la spiritualité chrétienne et le respect des fruits de la création. Le deuxième insiste sur la non-dissociation de l'écologie et de la justice sociale : « une vraie approche écologique se transforme toujours en une approche sociale ». Le plus remarquable peut-être est de poser dans le troisième la question des limites de l'agir humain, thème qui a été abordé plusieurs fois lors du colloque (cf. infra).

Pour compléter ce premier tour d'horizon, il aurait été intéressant d'explorer ce que les registres du sensible, de l'art, pouvaient nous dire de la manière de se relier au vivant en confrontation avec les domaines d'expertise relevant de la démarche scientifique. L'importance du sensible a aussi été mise fortement en avant par J.-C. Ameisen qui a rappelé qu'on protège bien mieux ce avec quoi on développe une relation affective, au-delà du bénéfique que l'on peut en tirer, et que « pour comprendre, il faut de l'émotion et de la raison ». C'est en contrechamp prendre la mesure de notre indifférence vis-à-vis de certains êtres vivants (par exemple, comment peut-on vouloir considérer le vivant dans son entièreté et ignorer la condition animale dans certains modes d'élevage?). L'indifférence naît de ce que nous ne voulons pas voir, mais aussi de ce que nous ne voyons plus. J.-C. Ameisen a aussi rappelé qu'une certaine spécialisation, une préférence pour le familier plutôt que l'étranger, est le prix à payer pour nous adapter⁴. À partir de cette réflexion sur le sensible et l'invisible, il nous a proposé un regard décalé sur la question de la relation en rappelant que « parler du vivant, c'est parler de nous » et que nous ne pouvons dissocier les rapports humains/non-humains de ceux des humains entre eux. Ce « retour » sur l'humain, via la biodiversité, le vivant, a été également pointé lors de l'atelier sur les sources de l'éthique où le lien à la nature a été vu comme l'un des fondements majeurs des relations entre les humains. Selon C. Larrère aussi, telle est bien la façon dont se pose la question de l'humanisme aujourd'hui : que peut être une « vie authentiquement humaine sur Terre » – pour reprendre les termes d'Hans Jonas –, si ce n'est chercher à développer cette vertu humaine d'ouverture et de compréhension vis-à-vis des autres ? C. Larrère définit cette vertu « comme une attention à l'autre, une capacité à le voir et le comprendre, sans chercher à le transformer. Une vertu dans laquelle les affects et les sentiments occupent une place centrale ». Mais cela ne doit pas occulter la responsabilité particulière qui échoit aux

humains en raison des pouvoirs – de fait et de droit – dont ils disposent, et des risques que leurs actions font peser sur eux-mêmes et les autres êtres vivants. C. Larrère a qualifié cette responsabilité de relationnelle en ce qu'elle nous pousse à développer nos liens, dans l'interdépendance écologique.

Mais comment alors traduire ces évolutions de nos cadres de pensées de la biodiversité, du vivant et finalement de l'humanité elle-même, dans nos actions ?

Que décide-t-on de faire, comment et avec qui ?

L'un des objectifs affichés par les organisateurs du colloque – et l'un des intérêts de cette manifestation – était de mettre en relations des interrogations philosophiques générales sur l'humanité et la biodiversité, avec des enjeux pratiques : comment décider, quoi, dans quelles circonstances ? Si le colloque a montré que des mouvements dans le monde de la recherche et, plus largement, dans la société sont en cours pour changer nos cadres de pensée ainsi que les concepts et termes employés, il a souligné aussi que nous n'en sommes pas encore à pouvoir traduire ces évolutions en termes opérationnels. Les changements sont profonds et tendent à une ouverture, un décloisonnement de nos cadres de pensée, ce qui implique sans doute de faire craquer, de décloisonner aussi nos modes d'action. Et cet objectif est assurément très ambitieux.

Ont été ainsi interrogés les politiques publiques de protection de la biodiversité, mais aussi de l'urbanisme, de l'agriculture, de l'énergie par exemple, les cadres de gouvernance, le rôle et les évolutions du droit et de l'économie. Les réflexions et débats, notamment dans l'atelier relatif à l'évolution des formes juridiques et à la gouvernance, et dans celui concernant l'économie et l'éthique, ont montré que nous vivons une période de transitions, sources de confusions, d'incertitudes et d'inquiétudes, mais aussi d'expérimentations, de nouveaux terrains d'action et d'étude pour la recherche et le corps social.

De manière assez significative, l'atelier traitant du droit et de la gouvernance est celui qui a le mieux montré les difficultés à s'extraire des cadres d'actions actuels pour en concevoir de nouveaux. L'émergence des acteurs issus de la société civile et du monde économique y a été identifiée comme l'un des facteurs principaux d'évolution du droit et des modes de gouvernance. L'action publique, collective et privée, a été discutée et plusieurs constats étaient partagés par les participants venant d'horizons divers (juristes, universitaires et chercheurs, gestionnaires d'espaces naturels, membres d'associations, par exemple). Ainsi, le droit de l'environnement

⁴Dès la première année, les enfants se « spécialisent » en reconnaissant plus finement les humains qui composent majoritairement leur entourage (blancs, par exemple, tandis que les noirs, les asiatiques sont beaucoup plus indifférenciés). Il en va de même pour les sons qui composent notre langue maternelle.

est vu comme peu lisible, souvent mal adapté à la complexité de l'objet biodiversité, et gêné par des procédures formelles perçues comme déconnectées des enjeux de terrain. Plus largement, l'identification des niveaux pertinents de pilotage est difficile, car se superposent, d'un côté, la réalité de la biodiversité elle-même, autour de milieux ou d'espaces biogéographiques déterminés, et, de l'autre, des espaces politiques de «concernement» regroupant, avec une plus ou moins grande précision, l'ensemble des individus ayant un intérêt à la gestion de ces entités, cet intérêt n'étant pas forcément réductible à une valeur d'usage. Se posent ainsi les questions de savoir si cet «intérêt à agir» – dans tous les sens du terme – est de nature à cristalliser des communautés, si ces dernières peuvent être reconnues par le droit et, dans l'affirmative, comment. Mais c'est aussi le problème de la superposition des espaces administratifs et politiques existants que sont, en France par exemple, l'État, les régions, les départements, les communes et autres collectivités. Patrice Duran, sociologue des institutions publiques (École normale supérieure de Cachan), a estimé que la biodiversité et l'environnement obligent à définir une nouvelle grammaire de l'action publique. Un triple réajustement s'impose qui bute sur des problèmes insolubles pour l'instant: repenser notre façon d'évaluer la pertinence de l'action publique dans un contexte de grande incertitude sur les conséquences de nos actes, redéfinir des règles du jeu pour tenir compte de la situation d'interdépendance généralisée qui rebat les cartes de l'ordonnancement hiérarchique des pouvoirs et, enfin, ajuster la démocratie elle-même à de nouvelles formes de participation d'acteurs de poids très différents.

On comprend qu'à défaut de recette miracle, de modèle unique – sans doute illusoire ou prématuré – de bonne gouvernance environnementale, il faut actuellement assumer la diversité des situations et des intérêts, ainsi que la nécessité d'agir au cas par cas, comme l'évoquait H. Reeves en introduction du colloque, en mobilisant, selon les circonstances, une palette d'outils juridiques, voire politiques, qui va s'élargissant.

L'intervention de la professeure de droit Judith Rochfeld (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) a montré comment l'irruption de nouvelles catégories et de nouveaux outils juridiques traduisait une ouverture du droit au vivant. Ainsi, le modèle classique de la propriété privée, si prégnant en droit français, est bouleversé par l'écologie et se trouve contraint de passer, non sans difficultés, d'un modèle d'appropriation avec une maîtrise totale (y compris de la nature) à un modèle de propriétaire gérant d'un «bien commun». On voit aussi des actions «d'intérêt commun» être portées devant les tribunaux: par exemple, la justice néerlandaise a donné raison en 2015 à des citoyens qui

enjoignaient leur gouvernement à combattre d'ici 2020 les émissions de gaz à effet de serre, ou encore, aux États-Unis, une Cour de l'Oregon a accepté en 2016 le recours d'un groupe de jeunes gens attaquant le gouvernement Obama pour sa carence à lutter contre le changement climatique. Tous ces craquements affectent nos systèmes juridiques tiraillés entre des logiques, des éthiques différentes.

Cependant, lors de ce colloque, on peut regretter que les participants soient restés bloqués sur des questions assez techniques, dépassés peut-être par l'ampleur des changements attendus. On en a en effet oublié l'affectif, les émotions (sauf la peur qui n'est peut-être pas la plus mobilisatrice d'entre elles). Surtout, la question de l'importance des relations entre humain et vivant, entre humains entre eux n'a pas été véritablement traitée. Pourtant si l'on prend l'exemple du droit (essentiel car nos catégories juridiques déterminent en partie nos actions), celui-ci fait une place à ces relations⁵. Incontestablement, il reconnaît et institue des rapports de pouvoir sur le vivant en qualifiant l'être humain de sujet et en ravalant tout le reste à l'état d'objet. Mais il place aussi certaines limites à ce pouvoir: le principe de précaution qui oblige à prendre en compte l'incertitude sur les conséquences de nos actions, l'évolution du droit de la responsabilité civile qui se détache de la faute comme fondement juridique et moral, et qui tend aussi à s'extraire du face-à-face auteur-victime d'un dommage qui gênait la reconnaissance des préjudices écologiques⁶ ou encore la qualification de certains animaux d'êtres sensibles. Le droit reconnaît aussi les liens affectifs qui existent avec un animal familier en acceptant de réparer le préjudice moral subi du fait de sa perte, ou en interprétant le droit des contrats pour tenir compte de ces liens⁷. Plus important peut-être, en traitant, en catégorisant la biodiversité, le non-humain, le droit organise, structure aussi les relations entre humains. La brevetabilité du vivant conduit, par exemple, à instaurer des inégalités de droit face à l'accès aux ressources. Plus fondamentalement, les catégories sujet/objet structurantes des systèmes juridiques contribuent sans doute à réduire nos cadres d'actions, à les tenir prisonniers de cette dualité. Les propositions qui tendent à reconnaître

⁵ Coutellec L., Doussan I., 2011. Legal and ethical apprehensions regarding a relational object. The case of the genetically modified fish, *Journal of Agricultural and Environmental Ethics*, 25, 5.

⁶ Voir les articles 1246 et s. du code civil français introduits par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages qui reconnaît ce type de préjudice et oblige son auteur à le réparer.

⁷ Voir Simon A., 2016. Le régime dérogatoire des sanctions de la non-conformité du bichon frisé, *Revue Droit rural*, 442, avril, comm. 111.

une personnalité juridique à des entités non humaines (animaux, arbres, fleuve) ne s'en extraient pas davantage et butent, si elles prétendent à la généralité, sur la question de la définition de nouvelles frontières et de nouveaux critères entre sujets et objets. Elles ont néanmoins la vertu de pointer l'inadaptation de cette *summa divisio* juridique construite sur une vision occidentale du monde et sont autant de signes de la nécessité de traduire juridiquement ce « tournant relationnel ».

Dans l'atelier consacré à l'économie, il a aussi été question de la nécessité de s'extraire de catégories enfermantes. Il s'agissait ici d'examiner en quoi les théories et les comportements adoptés face à des situations concrètes, ainsi que les outils développés en économie de l'environnement permettent d'éclairer les interrogations éthiques relatives à la biodiversité. Des éléments-clés de la mise en économie de la biodiversité ont été identifiés comme l'individuation, la réification, l'abstraction et la quantification. En effet, comme le droit, cette discipline est fortement marquée par le dualisme sujet/objet, et la prise en compte de la nature – et donc de la biodiversité – par la théorie standard suppose une série d'opérations permettant aux éléments qui la constituent d'entrer dans les catégories économiques applicables aux choses : ressource, marchandise, capital... Mobiliser vraiment les théories de ce champ disciplinaire impliquerait de prendre le problème tout autrement, en se détachant des représentations qui fondent l'action publique en général pour s'intéresser à l'économie de l'environnement, l'économie écologique, l'économie de la justice, ce qui ouvrirait des perspectives radicalement différentes. Du côté de l'économie réelle, le rôle-clé du consommateur-citoyen a été souligné, face à des entreprises condamnées à être rentables. Ainsi, des directions principales ont été identifiées pour favoriser l'émergence d'une démarche éthique, comme la prise en compte du besoin accru d'information sur la qualité environnementale des produits, qui permettrait de sortir des seuls indicateurs « prix » et « quantité ». Enfin, si la monétarisation n'est pas la seule approche possible, la dépasser suppose néanmoins un changement de paradigme et donc de méthode qui reste encore à imaginer. Dans l'immédiat, l'analyse économique doit servir d'outil de dialogue, être contextualisée et complétée par des indicateurs qui renvoient à d'autres systèmes de valeurs ; elle doit aussi être intégrée dans un processus social de décision citoyenne (sachant que la légitimité démocratique ne constitue pas l'assurance de prendre la « bonne » décision).

La question des limites à l'action, conséquences de l'asymétrie des pouvoirs que l'homme exerce sur le vivant, a plusieurs fois été traitée, y compris de la manière la plus radicale en envisageant le non-agir.

Décider de ne rien faire ?

La question des limites à l'agir a été l'un des messages forts de l'atelier « Les sources de l'éthique : diversité des pratiques et recherches d'unité ». Les exposés de cet atelier avaient pour but de confronter de la manière la plus directe possible, d'une part, les cas pratiques qui font émerger ces questionnements, et, d'autre part, des perspectives contemporaines qui tentent d'y apporter des réponses, venues d'horizons aussi variés que la recherche scientifique, la religion ou les institutions supranationales. La réflexion sur la qualité des relations qui nous attachent aux êtres vivants a conduit à s'interroger sur les limites de ce « tournant relationnel ». En effet, si réflexivité et reconnaissance de l'altérité sont apparues comme deux critères qualifiant positivement ces relations, la question a été posée de savoir jusqu'à quel point il était désirable « d'intensifier » nos relations avec les êtres naturels. Le débat éthique doit sans doute se pencher sur les limites à la fois des pratiques et de l'ambition.

Les discussions de cet atelier faisaient écho aux propos du sociologue Raphaël Larrère (Inra) qui a proposé de réfléchir à nos actions vis-à-vis de la nature en s'intéressant aux techniques entendues comme les processus et objets techniques dans leur diversité, plutôt qu'à la technique comme moyen d'agir et de domination. Sous cet angle, il a dégagé deux paradigmes auxquels obéissent les techniques humaines : le « faire » et le « faire avec ». Si le « faire » peut se définir comme la construction d'artefacts, le « faire avec » est plus polysémique et renvoie à nos façons d'agir avec le vivant. Elles peuvent désigner les « arts du pilotage », à l'image du navigateur qui joue avec les vents et les courants pour mener son bateau, mais aussi la manipulation du vivant, comme les nouvelles techniques de modification du génome (NTMG) dont la promotion industrielle s'accompagne d'un dangereux flou scientifique et démocratique. À ce propos, Yves Bertheau, agronome à l'Inra, a dénoncé l'opposition entre les discours triomphalistes des promoteurs de la « nouvelle révolution » des NTMG, forts d'une rhétorique assurée et rassurante – on parle par exemple d'« édition » plutôt que de « modification » génétique, « ciblée » avec une précision de « ciseaux moléculaires » dans des méthodes présentées comme « naturelles » – et la réalité de ces méthodes, en pratique très aléatoires, à bien des égards archaïques par rapport à l'évolution contemporaine des sciences génétiques, et surtout dont les effets secondaires demeurent encore largement inconnus et mal maîtrisés. En effet, nos techniques du « faire avec », lorsqu'il s'agit du vivant, sont souvent pensées avec la culture technique du « faire », comme l'agriculture conventionnelle, par exemple, alors même qu'elles devraient se concevoir comme des processus adaptatifs, empiriques, en prise

étroite avec le contexte naturel et social. Le parallèle peut être fait, en suivant R. Larrère, avec l'approche thérapeutique. À la différence de l'ingénieur qui construit des objets et systèmes dont le comportement est prévisible, le thérapeute peut seulement aider le malade en l'accompagnant dans un processus de guérison qui lui échappe en partie, d'où l'analogie avec l'obligation de moyens, et non de résultats, à laquelle est soumis un médecin. Plus encore, il peut être bon parfois de ne rien faire, de faire confiance aux dynamiques naturelles, de laisser les choses aller, même si ce rapport méditatif et contemplatif à la nature n'est pas le plus facile à mettre en œuvre lorsque l'on est élu ou gestionnaire.

Cet article est loin de pouvoir restituer tous les termes des débats et leur richesse. Mais à partir de ces éclairages, son objectif était de montrer que ce colloque proposait de reprendre la question environnementale en profondeur en convoquant l'éthique. La diversité des visions et retours

d'expériences qui se sont exprimés a clairement pointé la nécessité d'opérer de sérieux décalages dans la manière dont les humains se relient au vivant en nous interrogeant sur notre humanité elle-même. Ce faisant, la distance entre ces enjeux et les cadres, catégories et instruments d'action que nous mobilisons aujourd'hui est d'autant plus apparente et gênante. Pour éviter une certaine sensation de vertige et peut-être même de découragement face à ce constat, il faut peut-être commencer par s'efforcer de reconnaître la diversité des attachements au vivant et accepter que parler de biodiversité, c'est parler de nous.

Remerciements

Les auteurs remercient chaleureusement Bernard Chevassus-au-Louis et Martine Magda pour leurs relectures attentives.

Citation de l'article : Magda D., Doussan I., 2018. Quelle(s) éthique(s) pour les relations hommes-biodiversité ? *Nat. Sci. Soc.* 26, 1, 60-66.